

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal

du mercredi 17 décembre 2025

Enveloppe cantonale de solidarité : Le dossier de demande de subvention au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité doit être déposé avant le 31 décembre. L'installation d'un écran dans la salle du conseil municipal et les devis afférents avaient précédemment été validés. Le principe de la plantation d'arbres dans l'espace public également. Il restait à définir les essences et le nombre d'arbres à planter. Après avoir étudié les diverses propositions et largement échangé sur le sujet, le conseil municipal choisit de planter sept arbres dont un prunier pourpre, deux zelkova du japon, deux érables boule, un micocoulier et un févier d'amérique. Les haies placées entre le parking de la salle d'animation et la Route de Charlieu d'un côté et de l'aire multisports de l'autre sont anciennes et ne sont presque plus composées que de ronces. Il est envisagé de les remplacer. Le dossier de demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité sera déposé pour un total de 8115 € comprenant les branchements, le paramétrage, la pose et la fourniture de l'écran dans la salle de réunion de la mairie ainsi que la plantation et la fourniture des arbres et des haies.

Amendes de Police : Lors de la réunion du cinq novembre dernier, le conseil municipal avait validé un projet d'opération de sécurité sur la partie haute du Chemin de Chantoiseau située juste avant le carrefour avec la Rue de la Mairie. Il manquait le chiffrage par EDF du déplacement d'un poteau pour connaître l'enveloppe globale de ce projet. Un devis a été transmis. Le coût total de l'opération envisagée incluant le dévoiement de la chaussée, la création d'un trottoir, la démolition d'une construction, le déplacement du poteau EDF, la réfection des clôtures et la signalisation horizontale et verticale est estimé à 34781,66 € HT. Après avoir pris connaissance des éléments techniques et financiers, le conseil municipal décide de déposer le dossier de demande de subvention au titre des amendes de police. Il précise que cette opération de sécurité se concrétisera ou non en fonction du montant du financement obtenu.

Les travaux concernant l'opération de sécurité 2024 sont terminés. Le trottoir réalisé le long de la Route de Charlieu a été goudronné et les barrières à proximité de l'école ont été posées sur le bord des trottoirs et sur le Chemin des Ecoliers.

Demande de subvention : L'amicale des donneurs de sang de Cuinzier sollicite une aide financière de la commune pour contribuer au financement des collations proposées aux donneurs après leur prélèvement. Considérant le service d'intérêt général rendu par l'association et le fait que 27 donneurs viennent de Villers, le conseil municipal valide le versement d'une subvention de cent euros à l'amicale des donneurs de sang de Cuinzier.

Salle d'animation : Le conseil municipal aborde plusieurs sujets concernant la salle d'animation. Sont évoqués la journée complémentaire de location du week-end, le nettoyage, le tir de feux d'artifice, les problèmes liés au carrelage, les tarifs et les contrôles. Après échanges le conseil municipal décide de systématiser la location sur les deux jours du week-end dans la mesure où les contrôles ne peuvent pas être effectués le dimanche. Pour les autres sujets, Ghislaine Ressot apportera des éléments lors d'une prochaine réunion.

Remise Gazettes reliées : Un rappel est fait concernant la remise des ouvrages patrimoniaux programmée le vendredi 19 décembre à 18h à la salle du restaurant scolaire. Les enseignantes, les

bénévoles de la bibliothèque, les membres du Comité Consultatif Ecoute et Patrimoine, toutes les personnes ayant contribué à la rédaction de la gazette « Villers au fil du temps » et les conseillers municipaux ont été invités. Les livres seront remis à l'école, à la bibliothèque et aux archives municipales.

Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux : Le dossier est entièrement clos. L'enveloppe financière initiale a été largement respectée bien qu'un grand nombre de travaux non-initialement prévus aient été réalisés.

Bâtiments communaux : Une information est donnée sur les interventions faites récemment dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux. Le cumul de ces interventions représente un coût non-négligeable chaque année pour la collectivité. Ce point sera à prendre en compte avant d'envisager la réalisation d'éventuels investissements structurants susceptibles de rajouter des dépenses d'entretien pesant sur les charges de fonctionnement du budget communal.

Centrale photovoltaïque : Une réunion s'est tenue en octobre en mairie pour faire un point sur le très long processus d'avancée du dossier de la centrale photovoltaïque dont la construction est prévue sur le site de l'ancienne décharge publique. Compte-tenu de la réglementation environnementale en vigueur, les travaux ne pourront pas commencer avant septembre ou octobre 2026. Ces travaux d'une durée prévisionnelle de 6 mois devraient s'achever au printemps 2027. Compte-tenu des délais donnés par EDF, le raccordement de la centrale photovoltaïque au réseau d'électricité devrait intervenir en juin 2027.